

DÉCHARGE :

Organisation : Boécourt Moto Racing Team

Siège statutaire : Canton du Jura, Suisse

1. IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Selon inscription

2. BASES LÉGALES APPLICABLES

Le présent document est régi notamment par les art. 41 ss CO (responsabilité délictuelle), 97 ss CO (responsabilité contractuelle), 100 CO (limites à l'exclusion de responsabilité), 101 CO (responsabilité pour auxiliaires), ainsi que par les dispositions pertinentes du Code civil suisse et du droit international privé suisse (LDIP).

3. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE DANGEREUX

Je reconnais expressément que la participation à une course de côte motocycliste constitue une activité à haut risque pouvant entraîner des dommages importants, notamment blessures graves, paralysie, invalidité permanente ou décès. Ces risques incluent notamment: chutes, collisions, sorties de route, erreurs humaines (pilotage, appréciation, fatigue), défaillances mécaniques, conditions météorologiques, état de la chaussée, présence possible de gravillons ou débris, comportement d'autres participants ou de tiers, et autres événements imprévisibles propres à une manifestation sportive de sport moteur.

4. ACCEPTATION INTÉGRALE DES RISQUES

Je participe volontairement et en pleine connaissance de cause. J'accepte l'intégralité des risques connus ou inconnus, prévisibles ou imprévisibles, liés directement ou indirectement à ma participation, y compris ceux pouvant résulter d'une négligence simple de l'organisateur, de ses organes, de ses bénévoles ou de ses auxiliaires. Je déclare prendre la décision de participer sous ma propre responsabilité et assumer les conséquences de cette décision.

5. APTITUDE, RESPONSABILITÉ PERSONNELLE, VÉHICULE ET ÉQUIPEMENT

5.1 Aptitude et santé : Je déclare être physiquement et mentalement apte à participer, ne souffrir d'aucune contre-indication médicale (connue ou suspectée) à la pratique de la moto

en compétition, et ne pas être sous l'influence d'alcool, de stupéfiants, de médicaments ou de toute substance susceptible d'altérer mes capacités de conduite, de jugement ou de réaction.

5.2 Compétences / autorisations : Je déclare disposer des compétences requises, de la formation, et le cas échéant des licences/autorisations nécessaires, et comprendre que l'organisateur ne se substitue pas à mon appréciation personnelle de mes capacités.

5.3 Véhicule : Je confirme que le véhicule engagé est en parfait état technique, conforme au règlement applicable (y compris exigences techniques/sonores), correctement entretenu, et adapté à ce type d'épreuve. Je reconnais que toute défaillance technique peut entraîner des conséquences graves.

5.4 Équipement : Je m'engage à utiliser un équipement de sécurité conforme au règlement (notamment casque homologué, protections, combinaison/airbag si requis, gants, bottes) et à respecter toute consigne de contrôle technique.

5.5 Responsabilité : J'assume l'entière responsabilité de mon état de santé, de mon niveau de préparation, de mon véhicule et de mon équipement, y compris après tout contrôle ou observation réalisé par des bénévoles/officiels (qui ne constitue pas une garantie).

6. INFORMATION, BRIEFING ET CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

6.1 Information préalable : Je confirme avoir reçu et pris connaissance, avant le jour de la manifestation (ou en temps utile), du règlement, du plan de sécurité, des consignes de comportement, des procédures d'urgence et des conditions de participation.

6.2 Briefing : Je m'engage à participer au briefing pilotes lorsqu'il est prévu et à respecter toutes instructions et décisions des officiels (commissaires, direction de course, sécurité).

6.3 Consentement : Je déclare avoir eu le temps nécessaire pour lire le présent document, pouvoir poser des questions, et le signer librement, sans pression ni contrainte. Je reconnais comprendre pleinement la portée juridique de la renonciation à recours, y compris le fait qu'elle vise aussi des dommages corporels très graves (invalidité, décès) dans les limites de la loi suisse.

6.4 Langue: Je reconnais que ce document m'a été remis dans une langue que je comprends ou qu'il m'a été expliqué de manière suffisante.

7. RENONCIATION À RECOURS CIVIL (RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET DÉLICTUELLE)

Dans la mesure maximale autorisée par le droit suisse, je renonce expressément, irrévocablement et définitivement à toute action civile, réclamation ou prétention contre le Club, ses organes, membres du comité, bénévoles, officiels, partenaires, auxiliaires et sa présidente pour tout dommage (corporel, matériel ou immatériel) résultant directement ou indirectement de ma participation, y compris en cas de négligence simple (art. 41, 97 et 101 CO).

Conformément à l'art. 100 CO, cette renonciation ne s'applique pas en cas de dommage causé intentionnellement ou par faute lourde de l'organisateur ou de ses représentants.

8. EXTENSION AUX HÉRITIERS

La présente renonciation s'étend, dans les limites permises par le droit suisse, à mes héritiers, proches, ayants droit et représentants légaux, dans la mesure où ils fondent leurs prétentions sur ma participation à la manifestation et/ou sur les dommages que j'aurais subis.

9. CLAUSE D'INDEMNISATION INTÉGRALE

Je m'engage à indemniser et relever intégralement le Club de toute réclamation, action ou procédure émanant de tiers (y compris autres participants, spectateurs, propriétaires, autorités, assureurs) ainsi que de tout dommage, frais judiciaires ou honoraires d'avocat qui résulteraient de mes actes, omissions, de mon véhicule, de mon matériel ou de mon comportement durant la manifestation, dans la mesure permise par le droit suisse.

10. LIMITATION À LA COUVERTURE D'ASSURANCE

Dans la mesure admise par le droit suisse, toute responsabilité éventuelle du Club serait limitée au montant effectivement couvert par son assurance responsabilité civile, sous réserve des dispositions impératives.

11. ASSURANCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Je confirme disposer d'une assurance accident et responsabilité civile valable en Suisse et suffisante pour couvrir les risques encourus. Pour les participants domiciliés à l'étranger, je confirme en outre disposer d'une couverture valable en Suisse et, le cas échéant, d'une assurance de rapatriement.

12. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Le présent document est soumis exclusivement au droit suisse.

Tout litige, différend ou prétention découlant de la participation à la manifestation ou du présent document sera soumis **EXCLUSIVEMENT** aux tribunaux compétents du Canton du Jura (Suisse), avec for unique et exclusif, sous réserve des dispositions impératives du droit suisse et de la LDIP. Le participant renonce à tout autre for, y compris à l'étranger, dans la mesure permise par le droit.

13. CLAUSE DE DIVISIBILITÉ

Si une disposition du présent document devait être déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeurent pleinement applicables. Les parties remplacent, le cas échéant, la disposition invalide par une disposition valable se rapprochant le plus possible de l'objectif économique et juridique initial.

14. PREUVE ET ACCEPTATION

La version signée du présent document, sous forme manuscrite ou électronique, fait foi. L'organisateur est autorisé à conserver une copie (papier ou numérique) à des fins de preuve, gestion de l'événement, et défense en cas de sinistre ou litige.

15. DÉCLARATION FINALE

En validant mon inscription sur le site, je confirme avoir lu attentivement l'intégralité du présent document, en comprendre la portée juridique, et le signer librement, sans contrainte, en pleine connaissance de cause.